

Cotisation 2022

Le Conseil d'Administration a convenu de maintenir à 5 €uros la cotisation annuelle par adhérent pour 2022 (et à 1 Euro par adhérent pour les foyers non imposables sur le revenu). Vous pouvez y répondre en remplissant le bulletin ci-dessous et en joignant votre règlement par chèque libellé à l'ordre de «association ARFA-Parc Montcalm». Votre cotisation peut être jointe à votre bulletin réponse, ou directement adressée au trésorier (Alain KLETHI, Les Hauts d'Argency II – 716 rue de Bugarel – 34070 Montpellier).

Madame, Monsieur :

Adresse postale :

.....

Adresse de messagerie :

Verse ses cotisations 2022 : Nombre de cotisants à 5 euros.....soit en tout :euros
Ou

Nombre de cotisants à 1 Euro :.....soit en tout :.....euros

Demande à recevoir par la Poste les informations : OUI NON

Verse en complément un don de soutien de.....euros,

Soit, un montant total de :euros.

.....

Cotisation 2022

Le Conseil d'Administration a convenu de maintenir à 5 €uros la cotisation annuelle par adhérent pour 2022 (et à 1 Euro par adhérent pour les foyers non imposables sur le revenu). Vous pouvez y répondre en remplissant le bulletin ci-dessous et en joignant votre règlement par chèque libellé à l'ordre de «association ARFA-Parc Montcalm». Votre cotisation peut être jointe à votre bulletin réponse, ou directement adressée au trésorier (Alain KLETHI, Les Hauts d'Argency II – 716 rue de Bugarel – 34070 Montpellier).

Madame, Monsieur :

Adresse postale :

.....

Adresse de messagerie :

Verse ses cotisations 2022 : Nombre de cotisants à 5 euros.....soit en tout :euros
Ou

Nombre de cotisants à 1 Euro :.....soit en tout :.....euros

Demande à recevoir par la Poste les informations : OUI NON

Verse en complément un don de soutien de.....euros,

Soit, un montant total de :euros.